

Demande déposée le 27/12/2022 et complétée le 10/01/2023

N° PC 072-253-22-Z0001/M01

Par :	Monsieur MESME Jérémy
Demeurant à :	17 rue du Onze Novembre 72210 LA SUZE SUR SARTHE
Sur un terrain sis à :	ZA La Bodinière 72210 ROËZÉ SUR SARTHE
Cadastré :	253 AL 17
Nature des Travaux :	Construction d'un hangar

Surface de plancher
créée : 150 m²

Affiché le 17/01/2023

Destination : entrepôt

Le Maire de la Commune de Roëzé-sur-Sarthe,

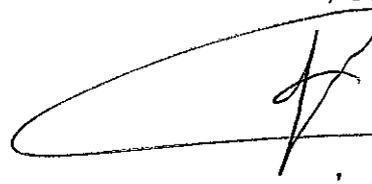
Vu la demande de permis de construire modificatif présentée le 27/12/2022 par Monsieur MESME Jérémy, visant à modifier l'emplacement de la porte et de la fenêtre, supprimer les fenêtres de toit et remplacer la structure lamellé-collé par une structure métallique,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30/01/2019,
Vu l'arrêté en date du 11/04/2022 accordant le permis de construire,
Vu l'avis du Maire,
Vu les pièces complémentaires en date du 10/01/2023,

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE :

Le présent Permis de Construire MODIFICATIF est **ACCORDÉ** pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Roëzé-sur-Sarthe, le 12 janvier 2023



Le Maire, Mme Catherine TAUREAU

Date d'affichage du dépôt : 27/12/2022
Transmis à la Préfecture le : 16/01/2023
Notifié au pétitionnaire le :

OBSERVATION :

La mise en œuvre des travaux devra strictement se conformer au projet autorisé par le présent arrêté. Toute modification souhaitée, avant le début des travaux ou en cours de chantier, devra faire l'objet d'une demande modificative préalable.

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.